

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune de PEYROULES

**Enquête publique relative
à une demande d'autorisation de
construire une centrale
photovoltaïque sur la commune de
Peyroules**



CONCLUSIONS



Du 25 février au 12 mars 2020 et du 22 juin au 8 juillet 2020inclus

Commissaire Enquêteur
Georges Henri DUCREUX

CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

En application des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'environnement, et par décision du Tribunal Administratif du 3 janvier 2020, M. le Préfet des Alpes de Haute Provence, sur proposition de la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence, a prescrit l'enquête publique portant sur une demande d'autorisation de construire une centrale photovoltaïque sur la commune de Peyroules.

Au terme de cette enquête, mes conclusions motivées sont les suivantes :

- Suite à l'examen des pièces du dossier d'enquête, après avoir reçu et entendu le public, après examen de ses observations, après consultation du pétitionnaire et après avoir pris connaissance de ses réponses écrites et orales, après une visite des lieux pour l'examen du site concerné,
- suite à l'examen des observations, des commentaires et des avis développés dans le rapport d'enquête ;
- suite à l'étude des avantages et inconvénients du projet, qui intègre la lutte contre le réchauffement climatique et les besoins en énergie de la région ;

j'estime, pour les raisons détaillées dans le rapport et notamment :

que le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Peyroules sera utile pour la collectivité sans nuire particulièrement à l'environnement au patrimoine ou à l'agriculture du secteur

et j'émet

un avis favorable au projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Peyroules

Avec les recommandations suivantes :

1. Un diagnostic archéologique devra être réalisé en relation avec la DRAC avant le début des travaux.

Fait à Sisteron le 31 juillet 2020

Le commissaire enquêteur



GH DUCREUX